

I Conditions d'admission

a) Renseignements généraux

Les conditions d'admission dans les universités canadiennes varient selon les provinces. La plupart des universités exigent, comme condition d'admission au premier cycle, le certificat de fin d'études secondaires délivré par le ministère de l'Éducation de la province où se trouve l'université.

Chaque université se réserve le droit de fixer ses propres conditions à l'admission des étudiants étrangers. En règle générale, les universités acceptent les certificats équivalents obtenus dans d'autres pays pour l'entrée à l'université.² Voici quelques-uns des certificats étrangers habituellement acceptés par les universités canadiennes:

i) *Commonwealth*:

En général, l'étudiant des pays du Commonwealth peut être admis dans une université canadienne s'il remplit les conditions d'admission fixées par une université de son propre pays et décrites dans le *Commonwealth Universities*

Yearbook. Certaines universités exigent cependant que le candidat ait terminé son cours de préparation au baccalauréat dans une université de son pays avant d'être admis à leurs propres programmes de premier cycle.

ii) *États-Unis*

Le certificat de fin d'études d'une école secondaire américaine est généralement reconnu comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième année, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Les universités canadiennes acceptent habituellement les candidats qui ont terminé une année d'études collégiales après leurs études secondaires. Il faut souvent présenter une recommandation de la part du directeur de l'école secondaire fréquentée auparavant ainsi que les résultats obtenus aux *college entrance examination board tests* (examens du Conseil d'admission du collège).

iii) *Europe*:

L'étudiant qui remplit les conditions d'admission à une université européenne est généralement considéré admissible par les universités canadiennes. On peut cependant exiger qu'il subisse, oralement ou par écrit, un examen de compréhension du français ou de l'anglais.

²Les grandes lignes des conditions d'admission aux programmes de premier cycle des universités canadiennes sont contenues dans le *Répertoire des universités canadiennes* (publié par l'Association des universités et des collèges du Canada) et dans une des annexes du *Commonwealth Universities Yearbook* (publié chaque année par l'Association des universités du Commonwealth). Les annuaires universitaires, que l'on peut se procurer auprès des secrétaires d'université, contiennent également des renseignements officiels détaillés sur les conditions d'admission.